



## Reglement des taxes de succession dues à l'etat

Par **bruno30**, le **03/04/2009** à **19:25**

Bonjour,

Je sollicite une aide urgente et précieuse... si vous me lisez merci d'avance de votre secours. Mon grand père par alliance vient de décéder. J'hérite de son appartement et je ne souhaite pas le vendre. Je dois donner environ 50 000 euros de droits de succession à l'Etat.

Evidemment je ne dispose pas de cette somme. Aucune banque n'accepte de me faire crédit car je suis mariée sous la communauté et mon mari est au chômage. On m'a proposé le crédit d'Etat mais ce n'est que sur 5 ans et les traites sont trop lourdes même si je loue l'appartement. Pouvez vous me proposer une alternative m'évitant la vente de son appartement. Merci.